

Après tes études, qui gère ton assurance maladie ?



Accéder à ses droits



TU ÉTAIS ÉTUDIANT ET RATTACHÉ AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE MALADIE ?

Pas de démarche particulière
si tu commences une activité relevant du même régime
ou si tu t'inscris à France Travail (anciennement Pôle emploi)

TU ÉTAIS RATTACHÉ À UN AUTRE RÉGIME ? (CÉSURE, JOB ÉTUDIANT, ...)

Télécharge le formulaire de demande de mutation
et renvoie-le à la
Caisse d'Assurance maladie de ton
lieu de résidence



TU FINIS UNE FORMATION EN ALTERNANCE ?

Tu bénéficies,
comme tous les salariés,
de la même protection sociale
pendant un an



Ta situation change ?
Tu déménages ?
Pense à mettre à jour
ta carte Vitale (et dans tous les
cas, au-moins une fois par an).
Où ? Caisses d'assurance
maladie, pharmacies,
établissements de santé



Pour compléter les
remboursements de base
de l'Assurance Maladie,
tu peux adhérer à une
Mutuelle complémentaire.
Besoin d'une aide
financière ?
Des dispositifs existent !



Plus d'infos ...

ameli.fr et 36 46
msa.fr
etudiant.gouv.fr
La Boussole des jeunes
secu-jeunes.fr